

COMMUNE DE COURTHEZON

DECISION N° 2024/074

PORTANT : AVENANT N°3 MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX MUNICIPAUX du 01/01/2023 AU 31/12/2027 – ONET SERVICES

NOUS, Maire de la Commune de Courthézon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n°2020030 du Conseil Municipal du 23 Mai 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT ,

Vu la délibération N°2022076 en date du 13/09/2022 parvenue en Préfecture de Vaucluse le 14/09/2022 portant lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de nettoyage des locaux municipaux 2023-2027,

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

Vu le décret n°2018-1075 du 5 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu la procédure de mise en concurrence par appel d'offre ouvert parue au JOUE et BOAMP en date du 30/09/2022, portant marché de nettoyage des locaux municipaux du 01/01/2023 au 31/12/2027,

Vu la décision N°2022/095 en date du 15 Décembre 2022 parvenue en Préfecture de Vaucluse le 27 Décembre 2022 portant attribution du marché de nettoyage des locaux municipaux à l'entreprise ONET SERVICES dont le siège social se situe sise 36 boulevard de l'océan –13009 Marseille pour un montant annuel de 64.562,02€HT soit 77.474,42€TTC,

Considérant la classe supplémentaire à l'école maternelle Val Seille,

Considérant la proposition d'avenant de nettoyage de la classe supplémentaire à l'école maternelle Val Seille émise par l'entreprise ONET SERVICES Agence Vaucluse Nord située 143 Avenue de la Moineaudière-ZAC le Couquiou – 84230 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE et dont le siège social se situe sise 36 boulevard de l'océan – 13009 Marseille pour un montant total de 2.162,40€HT soit 2.594,88€ TTC correspondant aux prestations de nettoyage pour la période de septembre à décembre 2024 d'un montant de 540,60€HT soit 648,72€TTC et aux prestations de nettoyage supplémentaire pour la période de Janvier à Décembre 2025 pour un montant de 1.621,80€HT soit 1.946,16€TTC (soit 2,02% de dépassement),

Considérant la nécessité de prestations de nettoyage de la classe supplémentaire à l'école maternelle Val Seille,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : De signer l'avenant N°3 à intervenir pour la période de septembre 2024 à décembre 2025 avec l'entreprise ONET SERVICES Agence Vaucluse Nord située 143 Avenue de la Moineaudière-ZAC le Couquiou – 84230 ENTRAIGUES SUR LA SORGUE et dont le siège social se situe sise 36 boulevard de l'océan – 13009 Marseille pour effectuer les prestations suivantes : nettoyage de la classe supplémentaire à l'école maternelle Val Seille.

ARTICLE 2 : Les dépenses afférentes à cette prestation d'un montant total de 2.162,40€HT soit 2.594,88€ TTC seront inscrites au budget de la ville, exercice 2024 et suivants et réglées après visa du service fait par le Service Technique.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2024

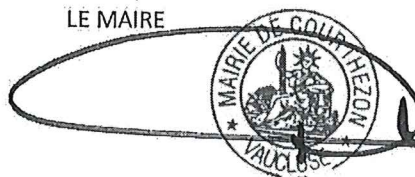
Application agréée E-legalite.com

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise au Représentant de l'Etat, publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à COURTHEZON, le 22 Novembre 2024

Date de publication, certifiée
exécutoire le : **29 NOV. 2024**



Nicolas PAGET



REÇU EN PREFECTURE

le 29/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DC-054-218400396-20241122-D2024074-CC